

Mesdames les Rédactrices en Chef,
Messieurs les Rédacteurs en Chef,

je viens de recevoir une lettre de l'ALJ **d'aujourd'hui** se rapportant à une réponse de ma part au communiqué du Conseil de Presse du 24 juin. On y fait part d'une phrase que j'aurais employé ne représentant pas toutes les données qui me sont parvenues par la Fédération européenne des journalistes (FEJ) (copie en annexe).

C'est pourquoi je vous envoie ci-après copie d'une lettre de ma part à ALJ **d'hier** et qui reprend en détail toute la correspondance de ma part avec FEJ, lettre que j'ai continuée en copie au Conseil de Presse.

Force est de constater que M. Infalt s'insurge **aujourd'hui** alors qu'il est déjà en possession de la réponse depuis **hier**. Il va sans dire qu'à la lecture de ma lettre vous comprendrez aisément le sens de la phrase disant: "Entretemps, la teneur de certaines de ces accusations a d'ailleurs été démentie, notamment par la Fédération européenne des journalistes." (détail ci-après, à lire absolument)

En ce qui concerne la lettre de l'ALJ du 18 juin, lettre que j'ai eu le privilège de lire dans la presse mais qui ne m'est jamais parvenue, j'y ai répondu en détail par ma réponse du 19 juin. Copie en a été adressé aux medias. Comme il n'y a pas eu atteinte de ma part à la loi sur la liberté d'expression dans les medias, je n'avais pas et je n'ai pas d'excuses à formuler à qui que ce soit. Entretemps, j'ai consulté un avocat spécialisé dans la matière qui m'a confirmé ma façon de voir. J'avais l'intention de débattre mon point de vue avec le Conseil de Presse. Or malheureusement celui-ci a refusé de me rencontrer, malgré une demande faite de ma part en ce sens.

Veillez agréer, Mesdames les Rédactrices en Chef, Messieurs les Rédacteurs en Chef, l'expression de ma parfaite considération.

Michel Wolter
député